



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 62918

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la perception des compétences des jeunes diplômés. D'après une étude de l'institut OpinionWay dévoilée le 17 juillet 2014, 71 % des salariés estiment que la formation ne prépare pas suffisamment ces nouveaux employés au monde du travail. Si les connaissances théoriques de ce public sont globalement jugées de façon satisfaisante, la majorité des critiques se concentre sur l'adaptation au milieu professionnel, due en grande partie au manque d'expérience et de période d'immersion dans certains cursus universitaires. Ce sentiment est par ailleurs partagé par les jeunes diplômés qui sont seulement 34 % à penser que leurs études les ont bien préparés à leur insertion sur le marché de l'emploi. Une autre enquête publiée sur le réseau social professionnel *LinkedIn* révèle quant à elle que les jeunes salariés sont 25 % à penser que les connaissances théoriques qu'ils ont acquises lors de leur formation ne leur sont pas utiles dans leur profession. Pour répondre à ces carences, le Gouvernement souhaite promouvoir l'apprentissage, cursus particulièrement adapté pour permettre aux jeunes d'être rapidement opérationnels dans les tâches qui leur sont confiées. Afin d'atteindre l'objectif de 500 000 apprentis d'ici 2017, le Premier ministre a annoncé le déblocage de 200 millions d'euros à la fin de la conférence sociale qui s'est tenue ce mois-ci au Palais d'Iéna. Il lui demande les mesures complémentaires que le Gouvernement entend mettre en place afin de mieux préparer les jeunes à leur entrée sur le marché du travail.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62918

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 août 2014](#), page 6816

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)